

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/08-440-223 du 17/11/2008

SEJOUR D'OBSERVATION DE PROFESSEURS ROMANISTES ALLEMANDS DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN FRANCE DU 16 MARS AU 3 AVRIL 2009

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Le programme de séjours pédagogiques et d'observation de professeurs allemands dans des établissements français de l'enseignement secondaire est confié au Centre international d'études pédagogiques depuis le 1^{er} septembre 2004. Ce programme prévoit l'accueil de professeurs d'allemands de français pendant trois semaines. Il a pour but de permettre une meilleure connaissance de notre système éducatif dans son ensemble, de comparer les méthodes d'enseignement et de la vie scolaire dans les deux pays. Il peut également constituer le cadre pour mettre en place un appariement ou un projet d'échange, pour nourrir la réflexion sur l'ouverture internationale des établissements, les sections européennes d'allemand ou les classes ABIBAC. Tout établissement désireux d'accueillir un professeur peut se porter candidat.

Le séjour des professeurs allemands se déroulera du 16 mars au 3 avril 2009.

Un programme souple et varié sera élaboré par l'équipe administrative et pédagogique de l'établissement d'accueil qui le proposera à son hôte. Quelques journées pourront être organisées dans d'autres établissements proches.

La candidature de l'établissement engage à procéder effectivement à un accueil.

Par ailleurs, il est fréquent qu'un enseignant allemand souhaite effectuer ce stage dans un établissement précis, que ce soit dans le cadre d'un appariement ou non et ait établi des contacts avec un chef d'établissement français. Ces demandes sont généralement satisfaites. Il convient toutefois que le chef d'établissement français ait préalablement fait part de son accord à l'intéressé et que ce dernier ait déposé sa demande, par la voie hiérarchique, en Allemagne.

Le séjour d'un enseignant allemand, dans le cadre de ce programme, n'entraîne pas de frais pour l'établissement d'accueil : aucune dotation n'est, du reste, prévue à cet effet ; toutefois le candidat allemand ne percevant aucune indemnité, il est d'usage que l'établissement lui propose de déjeuner à la table des professeurs et lui réserve une chambre à moindre coût.

Afin de communiquer le plus rapidement possible à nos partenaires allemands les offres d'accueil émanant des établissements de l'académie, il convient de télécharger les fiches électroniques de candidature sur le site : <http://www.ciep.fr/romanistes/>.
et de les retourner dûment remplies au CIEP à l'adresse suivante : romanistes@ciep.fr
avant le 15 janvier 2009 ainsi qu'à la DAREIC à l'adresse suivante : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr à l'attention de Marie-Pierre Hanvic

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille